

# Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Un service pour les adhérents de l'AISMT13 et leurs salariés

Ce n'est plus une fatalité !

Usure professionnelle, allongement de la vie au travail, accident, maladie, inaptitude...

**Que vous soyez salarié ou employeur, anticipez et agissez avec notre Cellule PDP !**

Lorsque l'état de **santé** d'un salarié engendre des difficultés dans sa vie professionnelle, notre Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (CPDP) fournit un **soutien complémentaire** au médecin du travail. Plus largement, elle aide les entreprises dans leur stratégie de **maintien en emploi** de leurs salariés, grâce à une **méthodologie**, des **dispositifs** et des **accompagnements personnalisés collectifs et individuels**.

Comment solliciter la CPDP ?

→ **Prise de contact par mail ou par téléphone :**

- Par le **salarié** lui-même, tout acteur de l'**entreprise** ou le **médecin du travail**
- Par l'**Assurance Maladie**, tout partenaire du maintien en emploi, ou tout acteur du secteur médical ou social

Une équipe pluridisciplinaire à vos côtés



Coordonnée par un **médecin du travail**, la CPDP de l'AISMT13 est composée de **plusieurs spécialistes** : chargé de missions ergonomiques, assistant social, chargé de maintien en emploi, infirmier de santé au travail...

Prévenir la désinsertion professionnelle et vous accompagner dans la résolution des difficultés rencontrées.



SANTÉ  
AU TRAVAIL

**AISMT13**

prévenir  
les risques  
professionnels

## Comment ?



- ① En conseillant les salariés, employeurs et médecins
- ② En apportant un appui technique
- ③ En cherchant des solutions de maintien dans l'emploi
- ④ En facilitant et mettant en œuvre la solution individualisée

## Pour qui ?



- L'entreprise adhérente
- Le salarié en poste ou en arrêt de travail

## Découvrez notre offre personnalisée



- Repérage, évaluation et accompagnement de l'adhérent pour réduire le risque de désinsertion professionnelle dans son entreprise
- Actions collectives de sensibilisation
- Bilans spécifiques réalisés par une équipe d'experts auprès des adhérents et/ou du salarié.
- Coordination des parcours et des interventions en lien avec le médecin du travail et les équipes de l'AISMT13, les partenaires externes, les médecins de soins

## Entreprise ou salarié, vous souhaitez être accompagné ?



### Contactez-nous :

- cme@aismt13.fr
- 06 74 97 98 79
- 513 Route de la Seds  
13127 Vitrolles



[aismt13.fr/CPDP](http://aismt13.fr/CPDP)

